

Séance du 25 septembre 2026

Délibération n°2026 – 047

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	11

L'an deux mille **vingt-six**, le **vingt-cinq septembre à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROE, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Edith DEWAELE, Laurent DEBRUYNE, Marianne DRIEUX, Jérémy POY, Pierre DELBAERE, Nathan MARY, Céline CALESSE

Procuration : MM Estelle ACHTE donne pouvoir à Laurent DEBRUYNE, Guillaume TOURILLON donne pouvoir à Jérémy POY, Stéphanie VANBOSSSEL donne pouvoir à Edith DEWAELE

Excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : Marianne DRIEUX

Secrétaire de Séance :

RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE DU CIMETIERE DE STEENE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-13 et suivants ;

Vu la demande de rétrocession présentée par Monsieur et Madame BOULLET, titulaire de la concession n° 591;

Considérant que la concession funéraire, accordée le **26 mars 2021 pour une durée de 50 ans**, moyennant le prix de **700 €**, est demeurée vide de toute sépulture ;

Considérant que les titulaires souhaitent rétrocéder cette concession à la commune ;

Considérant qu'un tiers du montant de la concession, soit **233,33 €**, a été affecté au CCAS et n'est pas remboursable ;

Considérant que la part remboursable de la commune, calculée au prorata du temps restant à courir au **25 septembre 2026**, s'élève à **415,38 €** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

- **D'accepter** la rétrocession de la concession funéraire n° 591 accordée le 26 mars 2021 ;
- **De fixer la date d'effet de la rétrocession au 25 septembre 2026** ;
- **D'autoriser le remboursement de 415,38 €** au titulaire de la concession ;
- **De constater la reprise de l'emplacement par la commune** ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

S²LOW

- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ID : 059-215905795-20260925-2025_047-DE

Fait et délibéré en séance, les jours, moi et an usdits. Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.



le Maire,

Alain Davroux
Alain DAVROUX